

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 5 AOUT 2020**

| | | | |
|------------------|--|---------------|--------------|
| Nombre de membre | Date de la convocation : 29 juillet 2020 en exercice : 15 | Présents : 15 | Votants : 15 |
|------------------|--|---------------|--------------|

Séance ordinaire du 5 août 2020

L'an deux mille vingt le 5 août 2020 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

| | | | | | |
|--------------------------------|---|-------------------|---|-----------------------|---|
| BONNEFOND Daniel | P | DESCREAUX Bastien | P | PASSIE Daniel | P |
| ARCOS Manuel | E | DUGENET Romain | P | PAUTROT Marielle | E |
| BELLOT Cédric | P | FORET Aurore | P | PRECIGOUT Ludovic | P |
| BERTAUD DU CHAZAUD Nicole | E | GOBERT Gérard | P | THOMAS Jean- Marie | P |
| BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel | P | LENEUTRE Bernard | P | | |
| BRACHET Sébastien | P | LESUEUR Florence | P | | |
| CANEVAROLO Agnès | P | MICHELET Patrick | P | | |

Monsieur Michelet Patrick a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Présentation du budget primitif 2020
 - Redevances d'occupation du domaine public (ENEDIS et Orange)
 - Subvention Groupama pour l'achat d'un défibrillateur
 - Participation citoyenne
 - Interlocuteurs auprès de la communauté de communes pour la voirie et les bâtiments d'intérêts communautaire
 - Commission de contrôle des listes électorales
 - Etude éclairage public « croix Saint Marc »
 - Dossier épicerie
 - Chantier formation
 - Demande de subventions pour le logement à l'étage de l'épicerie
 - Maîtrise d'œuvre épicerie et logement
 - Point sur le dossier chantier formation
-

- Point sur le dossier «médecins »
- Journées de sensibilisation à la mise en place de la redevance incitative
- Questions diverses

1) Présentation du budget primitif 2020

Il est fait la présentation du budget primitif 2020 déjà voté en mai 2020 par l'ancienne équipe. Il s'agit d'une version simplifiée afin d'aider à la compréhension.

2) Redevances d'occupation du domaine public (Enedis et Orange)

ENEDIS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu à chaque 1er janvier.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant la liquidation de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

ORANGE

Monsieur le Maire présente les fiches patrimoine pour les deux communes historiques au titre de la redevance d'occupation du domaine public occupé par Orange.

PATRIMOINE TOTAL comptabilisé au : 31/12/2019

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par :

Mairie de La Tour Blanche Cercles

| Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier | | | | | | | | |
|--|----------------------|-------------------------|---------------|----------------------------------|---------|---------------------|--------------------------|---------------------------|
| Liste des communes | Artère aérienne (km) | Artère en sous-sol (km) | | Emprise au sol (m ²) | | | Pylône (m ²) | Antenne (m ²) |
| | | Conduite | Câble enterré | Cabine | Armoire | Borne pavillonnaire | | |
| LA TOUR BLANCHE | 2,985 | 5,461 | 0,472 | 0,00 | 0,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| | | | | | | | | |
|--------------|---------------|--------------|-------|------|-------------|------|-------------|-------------|
| CERCLES | 8,477 | 0,132 | 0,210 | 0,00 | 0,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sous total | 11,462 | 5,593 | 0,682 | 0,00 | 1,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 11,462 | 6,275 | | | 1,00 | | 0,00 | 0,00 |

Il indique que la commune facturera à Orange au titre de l'année 2020 cette occupation selon la grille tarifaire suivante :

| | | Aérien/km | Souterrain/km | Emprise au sol/m ² |
|--------------------|---------|-----------|---------------|-------------------------------|
| Décret 2005-1676 | | 40 EUR | 30 EUR | 20 EUR |
| Actualisation 2020 | 1,38853 | 55,54 EUR | 41,66 EUR | 27,77 EUR |

Le montant de la redevance qui sera demandé à Orange sera de :

- Artères aériennes : $11,462 \times 55,54 \text{ €} = 636,60 \text{ €}$
- Artères en sous-sol : $6,275 \times 41,66 \text{ €} = 261,42 \text{ €}$
- Emprise au sol : $1 \times 27,77 \text{ €} = 27,77 \text{ €}$

TOTAL **925,79 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte de cette information
- Invite monsieur le Maire à titrer cette somme auprès d'Orange.

3) Subvention Groupama pour l'achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire indique que la commune a déposé une demande de subvention auprès de la compagnie d'assurances Groupama pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque automatique. Après étude de notre dossier, elle a décidé de nous attribuer la somme de 1000 € décomposée de la manière suivante : 500 € de la caisse locale et 500 € au titre de la fédération départementale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la subvention attribuée par Groupama
- Autorise monsieur le Maire à encaisser cette somme.

4) Participation citoyenne

Une délibération a été prise en juin 2018 afin d'engager la commune dans le dispositif participation citoyenne.

Voici la proposition de référents pour le moment

- Gobert Patrice
- Marciniak Jean-Pierre
- Petts Etienne
- Michelet Patrick
- Liebart Christophe
- Thomas Jean-Marie

Ultérieurement un protocole sera signé entre le Maire, le Préfet et le Commandant du groupement de la gendarmerie pour une durée de 2 ans renouvelable.

5) Interlocuteurs auprès de la communauté de communes pour la voirie et les bâtiments d'intérêts communautaire

| ELUS EN CHARGE DES BATIMENTS | | |
|------------------------------|------------------|------------------|
| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
| LA TOUR BLANCHE - CERCLES | MICHELET Patrick | PASSIE Daniel |
| | PAUTROT Marielle | BONNEFOND Daniel |

| ELUS EN CHARGE DE LA VOIRIE | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
| LA TOUR BLANCHE - CERCLES | THOMAS Jean-Marie | DUGENET Romain |
| | LENEUTRE Bernard | PRECIGOUT Ludovic |

6) Commission de contrôle des listes électorales

CONSEILLER MUNICIPAL

TITULAIRE

| NOM | PRENOM |
|---------|----------|
| BRACHET | Florence |

SUPPLEANT

| | |
|--------------------|----------|
| BERTAUD du CHAZAUD | Emmanuel |
|--------------------|----------|

DELEGUE DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRE

| NOM | PRENOM |
|----------|--------|
| MALVILLE | Paul |

SUPPLEANT

| | |
|-------|-----------|
| DOLLE | Christian |
|-------|-----------|

DELEGUE DU TRIBUNAL

TITULAIRE

| NOM | PRENOM |
|----------|----------|
| BLESCHET | Danielle |

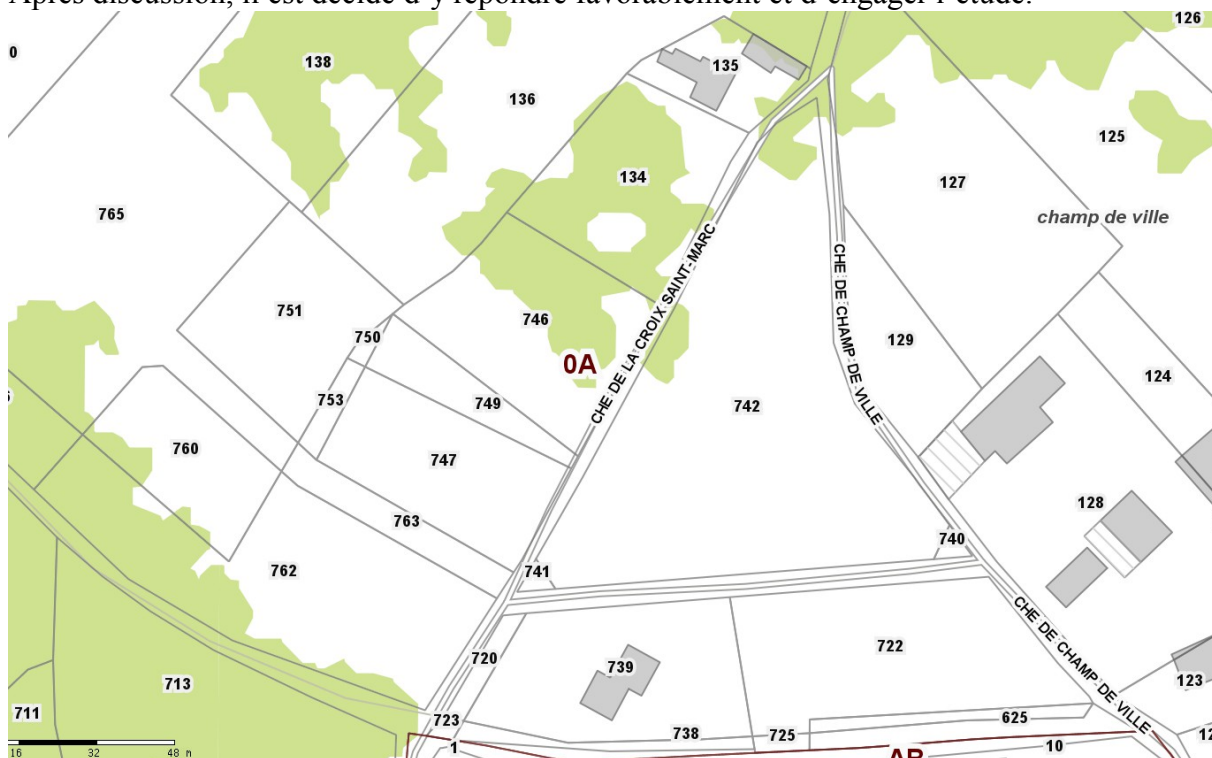
7) Etude SDE 24 Eclairage public/ chemin de la croix Saint Marc

En avril 2017, une délibération a été prise afin de mandater le SDE 24 pour étudier le cout d'une extension de l'éclairage public « chemin de la croix Saint Marc – La Tour Blanche.

Cette demande faisait suite à la construction de 4 maisons.

Le SDE 24, n'a pas eu le temps de la réaliser et considérant le temps qui a passé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner

Après discussion, il est décidé d'y répondre favorablement et d'engager l'étude.



8) Dossier épicerie

Il est présenté le plan d'aménagement et le plan de financement.

Après visite des lieux en juillet et les plans proposés, il est évoqué l'éventualité d'acheter la grange à proximité. Cette possibilité permettrait d'avoir un meilleur agencement et peut-être un abaissement du montant des travaux.

Monsieur Bonnefond demandera aux propriétaires s'ils sont vendeurs.

9) Chantier formation pour la réalisation d'un logement à l'étage du bâtiment «Maspinard »

Un document support a été fourni afin de connaître le coût du projet sans l'écocentre, avec l'écocentre. L'analyse que l'on peut en retirer c'est que la commune aurait un loyer trop élevé si elle montait un chantier avec l'écocentre.

10) Proposition de plan de financement pour le logement à l'étage de l'épicerie

| Nature des dépenses | TOTAL |
|---------------------|--------------|
| Travaux | 155.950,00 € |
| Frais d'ingénierie | 23.392,00 € |
| Coût Total HT | 179.342,00 € |
| Prix TTC | 215.210,00 € |

Il est présenté les plans d'aménagement et le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles :

Financements prévisionnels :

| Nature des financements | TOTAL |
|-----------------------------------|---------------------|
| Etat | 62.380,00 € |
| Département | 38.987,00 € |
| Total financements publics | 101.367,00 € |
| Emprunt commune | 113.843,00 € |
| Coût Total TTC | 215.210,00 € |

11) Demande de subvention DETR. Aménagement d'un logement à l'étage d'un bâtiment existant

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour **l'aménagement d'un logement à l'étage d'un bâtiment existant.**

Le prévisionnel de ces travaux (hors honoraires et frais annexes) s'élève à 155.900 € HT

Pour ce type d'opération la DETR peut atteindre 40 % soit 62.360,00 € d'une enveloppe de dépenses globale de 185.100,00 € HT

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % **pour l'aménagement d'un logement à l'étage d'un bâtiment existant** dont le montant total des travaux s'élève à 155.900,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

Subvention Etat 62.360,00 €

Département : en cours d'étude car son montant est lié à la superficie du logement.

Emprunt (en incluant les honoraires et frais annexes) : 122.740,00 €

TOTAL 185.100,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention

12) Lancement d'un dossier de maîtrise d'œuvre

Nous allons devoir lancer prochainement un marché de maîtrise d'oeuvre pour nos deux chantiers. A savoir :

- L'épicerie (mais à ce stade une clarification sur les bâtiments utilisés doit être faite à savoir soit uniquement sur le bâtiment « Maspinard » mais problème d'accès entre épicerie et le logement ou bâtiment « Maspinard » + grange des anglais)
- Le logement (mais le chantier formation est bloquant si l'on tient compte de la planification. Il est prévu de débuter en février 2021 alors que nous n'aurons pas encore commencé l'épicerie. Le coût à la charge de la commune est très important et l'opération

est donc peu intéressante. Ce dossier doit être discuté avec les partenaires afin d'établir sa pertinence).

Lors d'une prochaine réunion ces points devront être revus.

13) Point sur le dossier médecins.

Il est indiqué que si la commune souhaite salarier des médecins, elle devra créer un centre municipal de santé. Seule cette structure est habilitée à percevoir des honoraires.

Le modèle centre de santé Bergerac salarie 3 médecins rémunérés 5000 € net pour 35 heures. Une visite est prévue prochainement.

Le projet centre de santé repose sur :

- Un projet de santé + un règlement de fonctionnement
- La création d'une équipe (médecins, coordonnateur secrétaires)
- L'accord national des centres de santé permettant de bénéficier des aides pour le centre
- Tiers payant. *Le tiers payant permet de ne pas avoir à avancer la part remboursée par l'Assurance Maladie lors d'une consultation médicale par exemple.*
- SI partagé (système d'information partagé)
- PDSA (permanence des soins ambulatoires)
- Equilibre financier
- Adhésion au CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé)

14) Journées de sensibilisation à la mise en œuvre de la redevance incitative

La redevance incitative sera mise en place progressivement en Dordogne de 2021 à 2023. Pour assurer l'accompagner des communes, le SMD3 a prévu plusieurs journées d'informations.

Un exemplaire est remis à chacun pour s'inscrire.

1) Questions diverses

Demande de location d'une salle :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Stéphanie WANNYN. Elle souhaite disposer d'une salle afin d'y dispenser des cours de gym. Les cours se feraient une fois par semaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Propose de louer la salle des fêtes de Cercles moyennant un loyer mensuel de 40 € pour une utilisation une fois par semaine.